



## PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

### ARRETE

**fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins  
côtiers de la région de Dol de Bretagne**

LA PREFETE DE LA REGION BRETAGNE  
PREFETE D'ILLE-ET-VILAINE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de l'environnement, notamment son livre II, titre Ier, articles L212.1 et suivants ;

VU le décret n° 92.1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU les avis favorables du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'avis des communes concernées ;

VU l'avis favorable de la Commission des milieux naturels aquatiques du 5 juin 2003 et du Comité de Bassin Loire-Bretagne du 3 juillet 2003 ;

**SUR PROPOSITION** de monsieur le Sous- Préfet de Saint MALO:

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne est arrêté conformément au plan joint en annexe 1.

La liste des communes dont le territoire est concerné, en totalité ou en partie par le périmètre, est jointe en annexe 2.

**ARTICLE 2** : Le Sous-Préfet de Saint Malo est chargé de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration du SAGE des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les 33 communes concernées et mention en sera insérée en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux.

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, le Sous-Préfet de Saint Malo et les maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

La Préfète

Signé Bernadette MALGORN

A Rennes, le 26 septembre 2003

# Périmètre du SAGE des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne



Edition le 31/07/03

Sources : DIREN Bretagne, IGN.

1 cm pour 2 km.

**Liste des 33 communes incluses dans le périmètre du Schéma  
d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins côtiers  
de la région de DOL de Bretagne**

**Arrêté du 26 Septembre 2003**

**Communes concernées par la totalité de leur territoire**

Code INSEE	Nom de la Commune
35009	BAGUER-MORVAN
35010	BAGUER-PICAN
35029	BONNEMAIN
35034	BOUSSAC (LA)
35078	CHERRUEIX
35095	DOL-DE-BRETAGNE
35104	EPINIAC
35116	FRESNAIS (LA)
35122	GOUESNIERE (LA)
35132	HIREL
35147	LANHELIN
35153	LILLEMER
35186	MONT-DOL
35224	PLERGUER
35246	ROZ-LANDRIEUX
35255	SAINT-BENOIT-DES-ONDES
35279	SAINT-GUINOUX
35291	SAINT-MARCAN
35344	TRESSE
35361	VIVIER-SUR-MER (LE)
35362	TRONCHET (LE)

**Communes concernées pour une partie de leur territoire**

Code INSEE	Nom de la Commune
35044	BROUALAN
35049	CANCALE
35070	CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE
35092	CUGUEN
35159	LOURMAIS
35179	MINIAC-MORVAN
35247	ROZ-SUR-COUESNON
35259	SAINT-BROLADRE
35299	SAINT-MELOIR-DES-ONDES
35306	SAINT-PERE
35308	SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN
35342	TREMEHEUC

